

Dernière mise à jour le 30 décembre 2024

Retraite : quelle revalorisation pour 2025 ?

Les retraites de base : Elles seront revalorisées au 1er janvier 2025, de 2,2 %. Pour rappel, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 envisageait 2 augmentations pour les pensions de retraite.

Sommaire

- Les retraites de base :
- Retour à la règle

Les retraites de base :

Elles seront revalorisées au 1^{er} janvier 2025, de 2,2 %.

Pour rappel, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 envisageait 2 augmentations pour les pensions de retraite.

La première prévue était de 0,8 % en janvier et elle concernait l'ensemble des pensions.

La seconde, en juillet, impactait les petites retraites.

L'augmentation en deux temps des retraites est abandonnée, puisque le budget 2025 de la Sécurité sociale n'est pas adopté.

Retour à la règle

La règle en vigueur de revalorisation des retraites, inscrite dans le code de la Sécurité sociale s'applique.

Le code de la Sécurité Sociale (article L.161-25) stipule

« La revalorisation annuelle des montants de prestations dont les dispositions renvoient au présent article est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées. »

La revalorisation annuelle est basée sur l'inflation.

Toutes les pensions de base verront une augmentation, à compter du 1er janvier 2025.

La revalorisation sera effective à compter du 1er janvier 2025.

Ces revalorisations s'appliquent sur les retraites de janvier, qui seront versées début février.

Pour une pension de base de 1.200€, l'augmentation sera de + 26.4€ par mois.